

Charte de Terre des hommes

«L'appel mondial et muet de millions d'enfants offerts à la souffrance ou à la mort inspire ce qui suit:

Tant qu'un enfant sera exposé sans secours à sa faim, son mal, son abandon, sa misère ou sa peine, où qu'il soit, le mouvement Terre des hommes, créé à cette fin, se vouera à son sauvetage immédiat et aussi total que possible. Après avoir travaillé à découvrir l'enfant, Terre des hommes le sauvera sous la forme et à l'aide des moyens les plus étroitement appropriés à sa détresse. Dans son pays, si les circonstances s'y prêtent, ou ailleurs si tel n'est pas le cas. L'enfant sera donc nourri, soigné, pourvu d'une famille, ramené dans une vie digne de ses droits d'enfant, assuré d'une assistance permanente, tendre et compétente.

Étranger à toute préoccupation d'ordre politique, confessionnel ou racial, faisant acte de justice et non de condescendance, en cette activité exercée simplement de vivants à vivants dans un effacement personnel voisin d'un idéal d'anonymat, Terre des hommes est constitué de militants bénévoles ou salariés orientés vers un objectif unique: le secours à l'enfant dont il est à la fois l'ambassadeur et l'instrument de vie, de survie et de consolation. Afin que nul ne l'ignore, ni ceux qui sont sauvables, ni ceux qui peuvent sauver, Terre des hommes tentera d'alerter et de rassembler la société humaine autour de la détresse infinie d'innombrables enfants.»

Edmond Kaiser, fondateur de Terre des hommes, 1960